

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE  
AUTORISATION DE TRAVAUX  
N° 2023 – TEMP 115**

**Le maire de la commune de JUZIERS,**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Vu la demande formulée par écrit le 05 septembre 2023 par la société FGC pour le compte d'Orange ;  
Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux de mise à niveau d'une chambre Telecom sur trottoir, qui auront lieu entre le 23 octobre et le 03 novembre 2023 de 08 heures 00 à 17 heures 00, rue des Trois Cornets à JUZIERS.

**ARRETE :**

**Article 1.** L'entreprise FGC est autorisée à occuper le domaine public, rue des Trois Cornets à JUZIERS, entre le 23 octobre et le 03 novembre 2023. Le stationnement sera interdit et déclaré comme gênant à proximité du chantier.

**Article 2.** Pendant cette période, les riverains seront informés par la société FGC et une signalisation sera mise en place.

**Article 3.** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

**Article 5.** Madame le maire de la commune de JUZIERS, Madame le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 06 octobre 2023.

Le Maire, Ketty VARIN

Le 1<sup>er</sup> adjoint, par délégation Gaëtan MALONDA

